



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 janvier 2021

Une réponse face aux difficultés d'accès de certaines populations à la Vaccination Covid-19 : lancement d'une expérimentation "équipe mobile" du CHU de Limoges en lien avec la médecine libérale et la MSP de La Jonchère Saint-Maurice

La Préfecture de la Haute-Vienne et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, avec le concours du Conseil départemental de la Haute-Vienne, de la mairie de la Jonchère Saint-Maurice, du CHU de Limoges, du Conseil départemental de l'Ordre des médecins, de la Caisse primaire d'assurance maladie et de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) de la Haute-Vienne, lancent **l'expérimentation d'une « équipe mobile de vaccination »**. Elle **interviendra**, en lien avec les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de La Jonchère Saint-Maurice **le jeudi 21 janvier 2021 de 9h à 18h, dans les locaux de la MSP (39 rue de Limoges - 87340 LA JONCHERE SAINT-MAURICE)**, pour une séance de vaccination à destination des personnes de plus de 75 ans de la commune de La Jonchère Saint-Maurice.

En effet, depuis le 18 janvier 2021 les personnes âgées de plus de 75 ans font partie des nouveaux publics cibles de la stratégie vaccinale définie par les autorités, mais **La Jonchère Saint-Maurice est une commune rurale éloignée des centres de vaccination opérationnels à ce jour sur le département**. Cette opération vise donc à apporter **une réponse en proximité à ce public souvent peu mobile**, sous la coordination et avec l'appui des équipes du pôle de gériatrie clinique (Pr TCHALLA) du CHU de Limoges.

L'organisation de cette séance de vaccination à la MSP de La Jonchère, partie prenante de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Occitane », a été rendue possible grâce à la mobilisation des différents acteurs partenaires :

- Les **professionnels libéraux de la MSP de La Jonchère** et **l'équipe médico-soignante de l'Unité de Prévention, de Suivi et d'Analyse du Vieillissement (UPSAV) du CHU** vont procéder à la vaccination des personnes âgées ;
- Le **CHU** prépare et achemine les vaccins sur place et apporte son expertise gériatrique et un appui pharmaceutique (approvisionnement et préparation des vaccins) ainsi qu'en hygiène hospitalière ;
- Le **Conseil départemental** apporte son concours pour le repérage des personnes fragiles ;
- La **Mairie de la Jonchère Saint-Maurice** assure l'information de la population sur l'initiative mise en œuvre. Il assure, lorsque nécessaire, l'accompagnement des personnes âgées à partir du domicile et apporte un soutien logistique ;
- **La CPAM** accompagne les professionnels de santé pour l'utilisation du système d'information du suivi des vaccinations »;

- La **PTA** se rapproche des personnes concernées de plus de 75 ans en lien avec la MSP afin d'établir le planning des vaccinations et réalise le questionnaire « pré-vaccinal ».

Cette opération expérimentale pourra être dupliquée sur d'autres zones du territoire de la Haute-Vienne, en relation avec l'Association des maires de la Haute-Vienne et avec l'Association des maires ruraux de la Haute-Vienne, **en particulier dans les zones sous-denses en présence médicale, éloignées des centres de vaccination**, ceci afin d'intervenir au plus près des populations prioritaires.

Contact presse Préfecture

N° presse : 05 55 44 17 50

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60/06 10 51 86 32

ars-na-communication@ars.sante.fr